RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ESPACE MOSAIQUE

27 rue de Benon
BP 12
17170 COURCON D'AUNIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ESPACE MOSAIQUE
SIEGE SOCIAL : 27 rue de Benon - BP 12 – 17170 COURCON D'AUNIS

À l'assemblée générale de l'association ESPACE MOSAIQUE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESPACE MOSAIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 mai, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements post-clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les mesures prises sur l'exercice postérieur concernant la crise sanitaire liée au Covid-19.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTIUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser l'activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 5 juin 2020.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

Marc CLAVERIE

BILAN

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

		ACTIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31/12/2018
			Montant brut	Amort. Prov.	Montant net	Total
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	10 669,34	9 148,62	1 520,72	254,84
		Droit au bail				
		Autres		4 500,00	-4 500,00	-4 500,00
		Immobilisations Incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	10 669,34	13 648,62	-2 979,28	-4 245,16
	immobilisations Corporelles	Terrains				
		Constructions sur sol propre				
		Constructions sur sol d'autrui				
		Installation technique matériel et outillage	53 660,36	47 769,88	5 890,48	4 824,35
		Autres	201 830,25	178 821,48	23 008,77	22 830,96
		Immobilisations Corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Immobilisations grevées de droits				
		TOTAL	255 490,61	226 591,36	28 899,25	27 655,31
	Immobilisations Financières	Participations				
		Créances rattachées à des Participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	89 364,99		89 364,99	88 174,63
		Autres	6 400,00		6 400,00	5 600,00
		TOTAL	95 764,99	0,00	95 764,99	93 774,63
		Total I	361 924,94	240 239,98	121 684,96	117 184,78
ACTIF CIRCULANT	Stocks et Encours	Matières premières & Autres appro.				
		En cours de production				
		Produits Intérmédiaires				
		Marchandises				
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fournisseurs	Avances et acomptes versés/commandes				
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES	Créances usagers et comptes rattachés	7 394,58		7 394,58	3 698,42
		Autres	70 404,85		70 404,85	39 978,61
		Total	77 799,43	0,00	77 799,43	43 677,03
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement			0,00	
		Disponibilités	230 518,21		230 518,21	260 002,34
		Charges Constatées d'Avance	735,89		735,89	6 761,18
		TOTAL II	309 053,53	0,00	309 053,53	310 440,55
		Charges à répartir sur plusieurs exercices - TOTAL III				
		Primes de remboursements d'Emprunts - TOTAL IV				
		Ecart de convertion Actif - TOTAL V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	670 978,47	240 239,98	430 738,49	427 625,33

BILAN

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

		PASSIF	Montant net	31/12/2018 Total
FONDS ASSSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans drot de reprise	154 255,36	154 255,36
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	**138 451,35**	**121 620,35**
		Réserve de trésorerie	*138 451,35*	*121 620,35*
		Projet associatif	*0,00*	*0,00*
		Report à nouveau	0,00	0,00
		Résultat de l'exercice	3 403,69	16 831,00
		Total	296 110,40	292 706,71
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec drot de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissements	6 200,70	7 983,72
		Provisions règlementées		
		Droit des propriétaires		
		TOTAL	6 200,70	7 983,72
		Total I	302 311,10	300 690,43
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges	23 029,84	20 653,45
		Fonds dédiés	12 500,00	10 000,00
		TOTAL II	35 529,84	30 653,45
DETTES		Emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès d'ets de crédits		
		Emprunts et dettes financeurs divers		
		Avances et acomptes reçus sur commandes		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 384,37	18 462,72
		Dettes fiscales et sociales	69 989,56	73 220,79
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	7 168,00	3 945,26
		Produits Constatés d'Avances	2 355,62	652,68
		TOTAL III	92 897,55	96 281,45
		Ecart de convertion passif - TOTAL IV		
		TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	430 738,49	427 625,33

ESPACE MOSAÏQUE
Centre Social Cantonal

Compte de résultat
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31/12/2018
	Montant	Total	Total
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et matières premières			
Variation de stock			
Autres achats et charges extérieures	159 335,58		157 077,12
Impôts taxes et versements assimilés	18 708,57		13853,84
Salaires et traitements	365 560,98		345 691,93
Charges sociales	113 482,57		119 605,67
Dotations aux amortissements et provisions		27 689,29	23 149,18
/Immobilisations : Dotation aux amortissements	20 312,90		21563,99
/Immobilisations : Dotation aux provisions			
/Actif circulant : Dotation aux provisions			
Risques & charges : Dotation aux provisions	7 376,39		1585,19
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	11 992,00		11 824,72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		696 768,99	671 202,46
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Charges Financières			
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Charges nettes / cession valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		0	0
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	412,27		449,86
Sur opérations de capital	622,34		
Dotations aux provisions réglementées			
Dotations aux amortissements exceptionnels			
Dotations aux provisions réglementées stocks			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 034,61	449,86
Engagements à réaliser sur ressources affectées	12 500,00		10 000,00
Participation des salariés au résultat			
Impôts sur les sociétés			
TOTAL DES CHARGES		710 303,60	681 652,32
SOLDE CREDITEUR = BENEFINCE		3 403,69	16 831,00
TOTAL GENERAL		**713 707,29**	**698 483,32**

ESPACE MOSAÏQUE
Centre Social Cantonal

Compte de résultat
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31/12/2018
	Montant	Total	Total
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue	136 201,06		124 455,64
Sous-total A		**136 201,06**	**124 455,64**
Production Stockée			
Production Immobilisée			
Subvention d'exploitation	520 873,10		533 541,24
Reprise sur provisions transfert de charges	14 917,76		14 628,74
Collectes	808,76		1 752,70
Cotisations	2 443,10		2 038,45
Autres produits	15 103,28		9 732,58
Sous-total B		**554 146,00**	**561 693,71**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**690 347,06**	**686 149,35**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits Financiers			
De participation			
D'autres valeurs mobilières de placement et créances	1 190,36		1 174,50
Autres intérêts et produits assimilés	1 253,68		1 058,31
Reprises sur provisions			
Transfert de charges			
Produits nets/cession valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		2 444,04	2 232,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	1 990,97		2 126,96
Sur opérations en capital	8 925,22		7 974,20
Reprises sur provisions			
Transfert de charges			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 916,19	10 101,16
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXCERCICES ANTERIEURS	10 000,00		
TOTAL DES PRODUITS		713 707,29	698 483,32
SOLDE DEBITEUR = PERTE		0	0
TOTAL GENERAL		**713 707,29**	**698 483,32**

Espace Mosaïque

Bilan 2019

Annexe

Espace Mosaïque - 27, rue de Benon – 17170 Courçon
Tél. : 05 46 01 94 39 - Mail : cs.courcon@wanadoo.fr
Site : www.espacemosaique.fr - Site chinetterie : www.lachinetterie.com
Association reconnue d'utilité publique et sociale
Affilié à la FDCS 17 – Siret 378826887 00036 – NACE 8899B

Table des matières

1 Faits majeurs de l'exercice
1.1 Evènements principaux de l'exercice
1.2 Principes, règles et méthodes comptables
1.3 Evènements Post clôture

2 Informations relatives au bilan
2.1 Actif
2.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles – Mouvements principaux
2.1.2 Immobilisations financières
2.1.3 Créances
2.1.4 Divers
2.2 Passif
2.2.1 Fonds propres
2.2.2 Subventions d'investissements
2.2.3 Provisions et fonds dédiés
2.2.4 Dettes

Total du bilan : 430 738.49 Euros **Résultat : + 3 403.69 Euros**

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux de l'exercice :

Monsieur Pascal GERARD a demandé, par courrier datant du 15 décembre 2019 et accepté par le Conseil d'Administration, une rupture conventionnelle avec l'association au 31/03/2020.
Cette indemnité de rupture chargée aura un coût sur l'année 2020 de 6 328.75 €. En contrepartie, une reprise de la provision retraite de Monsieur Pascal Gérard sera réalisé à hauteur de 4 792.50 € soit un impact sur l'année 2020 de 1 536.25 €.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

1.3 Evènements Post clôture

"L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 couplée à la mise en place à compte du 17 mars 2020 par le Président de la République Française d'un confinement obligatoire ont affecté de manière significative toutes les activités économiques de notre pays. Notre association a immédiatement réagi en adoptant toutes les mesures de sauvegarde à sa disposition afin de limiter au maximum les conséquences de cette crise sur ses capacités financières. De ce fait, nous considérons, qu'au jour de l'arrêté des comptes, des évènements ne remettent pas en cause la valorisation des actifs de l'association."

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants

Immobilisations corporelles (valeurs brutes) :

Immobilisations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	8 974.13	1 695.21	0	10 669.34
Matériel d'activités	52 215.49	4 523.86	3 078.99	53 660.36
Agencement Locaux	39 502.34	10 270.45	0	49 772.79
Matériel de transport	79 344.34	3 098.00	4 863.02	77 579.32
Matériel Bureau et informatique	28 131.41	2 495.99	0	30 627.40
Mobilier	25 929.51	0	0	25 929.51
Autres immobiliers corporelles	16 768.68	1 361.55	209	17 921.23
Total :	250 865.90	23 445.06	8 151.01	266 159.95

Amortissements :

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	8 719.29	429.33	0	9 148.62
Matériel d'activités	47 391.14	3 457.73	3 078.99	47 769.88
Agencement Locaux	35 121.83	2 924.10	0	38 045.93
Matériel de transport	68 555.61	8 299.75	4 240.68	72 614.68
Matériel Bureau et informatique	23 825.23	3 733.83	0	27 559.06
Mobilier	24 763.28	386.62	0	25 149.90
Autres immobiliers corporelles	14 579.37	1 081.54	209.00	15 451.91
Total :	222 955.75	20 312.90	7 528.67	235 739.98

2.1.2 Immobilisations financières

- Fonds de solidarité Fédération des centres sociaux de la Charente Maritime : 89 364.99 €
- Cautions : 6 400 €

2.1.3 Créances

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Produits à recevoir	70 404.85	70 404.85	
Comptes clients	7 394.58	7 394.58	
Subv. d'investissement à recevoir			
Total :	77 799.43	77 799.43	

Détail des produits et subventions à recevoir :

ETAT	3 554.00
CNAF Animation globale	20 307.90
CNAF Accueil temporaire	532.54
CNAF Laep / Clas	2 885.25
CNAF Animation coll. Famille	6 794.40
CAF	21 930.50
POLE EMPLOI	6 500.00
URNACS	2 500.00
Variation congés payés taxe/sal	98.08
Chinetterie / savoirs citoyens	2 690.17
CPAM	2 275.56
Résidence Colisée	336.45
	70 404.85

Détail des comptes clients :

Clients	7 394.58
	7 394.58

2.1.4 Divers

Charges constatées d'avance :

● Pages Jaunes	550.80
● Orange	95.09
● Cap Métiers	90.00
	735.89

2.2 PASSIF

2.2.1 Fonds propres

Réserves	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs	154 255.36	0	0	154 255.36
Réserve Trésorerie	121 620.35	16 831	0	138 451.35
Projet Associatif	0	0	0	0
Report à nouveau	0	0	0	0
Total :	275 875.71	16 831	0	292 706.71

Résultat de l'exercice : + 3 403.69 €

2.2.2 Subventions d'investissements

- **Subvention équipement Divers : 30 788.00 €**
- **Subvention équipement CAF : 24 541.20 € (+ 6 992.20 € en 2019)**
- **Subvention équipement AG2R : 8 000 € (2015)**
- **Subvention équipement REGION : 4 214 € (2011)**

2.2.3 Provisions et fonds dédiés

Provisions :

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Départ retraite	15 653.45	7 376.39	0	23 029.84
Total :	15 653.45	7 376.39	0	23 029.84

Provision retraite :
Elle est calculée conformément à la convention SNAECSO soit : 1/60ème de la rémunération annuelle brute chargée par année d'ancienneté avec un maximum de 15 ans. Calculé sur la valeur du point au moment du départ.
Le montant total des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite a été calculé au 31/12/2019 à 23 029.84 euros.

Fonds dédiés :

Fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
URNACS Bien Vieillir	10 000	12 500	10 000	12 500

2.2.4 Dettes

Etat des dettes :

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Fournisseurs	13 384.37	13 384.37	
Sociales	69 989.56	69 989.56	
Autres dettes	7 168.00	7 168.00	
Produits constatés d'avance	2 355.62	2 355.62	
Total :	92 897.55	92 897.55	0

Fournisseurs :

API restauration	1 794.99
Axolis	464.51
Bernard	404.76
Cefras	2 385.25
CGR	65.40
CHEUS	53.21
Clicntic	592.00
CRF contact	240.48
Facon	210.00
Intercom	4.06
Jardins	9.58
Karting	178.50
Labadie	160.00
Lacoste	151.31
Leanature	67.04
Musée	40.00
Océcars	163.77
Orange	146.39
Pasquier	23.40
Paufichet	5.46
Roullier	450.00
Sacem	29.01
Stas	86.40
Tahri	25.74
Urnacs	218.00
Frais d'acte	50.00
Groupe Excel	2 600.00
taxe salaires	43.00
Rex Rotary	116.80
	10 779.06

Sociales :

Urssaf	14 050.93
Humanis	3 003.91
Prévoyance	526.29
Mutuelle	1 265.96
Taxe /salaires	817.93
Uniformation	6 097.19
Congés payés	27 195.00
Prélèvement à la source	728.53
	53 685.74

Autres dettes :

Conseil d'établissement	6 148.09
Autofinancement	11 173.62
REAP 2018	860.00
ASP	191.25
	18 372.96

Produits constatés d'avance :

Cotisations 2020	3 339.00
SIVU	4 757.00
Animations 2020	5 204.00
Région (Québec)	1 000.00
	14 300.00